

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.

RAPPORT FINANCIER

AU 31 MARS 2022

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
RAPPORT FINANCIER
AU 31 MARS 2022

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS	
Résultats	6 - 7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Répît "Une heure pour moi" Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Répît "Une heure pour moi" Inc., qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, Répît "Une heure pour moi" Inc. tire des produits de dons à l'égard desquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de Répît "Une heure pour moi" Inc. et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, de l'actif à court terme au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, et des actifs nets aux 1er avril 2021 et 31 mars 2022 et 1er avril 2020 et 31 mars 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



SYLVESTRE, ROY & ASSOCIÉS INC. ¹

Terrebonne, le 6 juin 2022

¹ Par Luc Villeneuve, CPA auditeur



RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
(audité)

	2022	2021
PRODUITS		
MSSS - PSOC - Subvention récurrente	176 981 \$	160 026 \$
Fondation Écho	25 000	35 000
Fondation les Petits Trésors	-	20 000
MSSS - Fonds discrétionnaires non récurrents	12 500	12 500
MSSS - PSOC - Aide financière COVID en santé mentale non récurrente	43 292	15 474
Fonds discrétionnaires des Ministres - soutien non récurrent	14 700	24 000
Soutien à l'action bénévole	1 500	500
MSSS - PSOC - Fonds d'urgence non récurrent	1 256	-
MSSS - PSOC - Aide financière COVID non récurrente	-	6 000
Fondation Fédération Des Médecins spécialistes du Québec	11 477	6 606
Fondation Telus	-	12 500
Agence du Revenu du Canada - Subvention salariale d'urgence	-	1 643
Contributions parentales	4 698	777
Dons et autres revenus	7 314	3 450
	298 718	298 476

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
(audité)

	2022	2021
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	233 290	179 751
Télécommunications	2 696	2 123
Assurances	3 046	2 972
Électricité et chauffage	297	1 616
Fournitures COVID-19	245	542
Publicité et représentations	628	883
Frais de déplacements	953	895
Rénovations majeures	26 325	-
Frais postaux et messagerie	4 128	4 113
Frais d'activités	7 841	7 760
Frais d'occupation	4 456	3 630
Frais de bureau	6 618	8 524
Créances douteuses	-	4 139
Taxes et permis	349	322
Cotisations	483	669
Honoraires professionnels	4 104	12 632
Formation	4 267	3 681
Intérêts et frais bancaires	296	270
Amortissement des immobilisations corporelles	2 472	835
	302 494	235 357
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(3 776) \$	63 119 \$

**RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
(audité)**

	Investi en immobilisations corporelles	Affecté (Note 8)	Non Affecté	2022	2021
SOLDE AU DÉBUT	15 996 \$	50 000 \$	60 743 \$	126 739 \$	63 620 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 472)	(46 325)	45 021	(3 776)	63 119
SOLDE À LA FIN	13 524 \$	3 675 \$	105 764 \$	122 963 \$	126 739 \$

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
BILAN
AU 31 MARS 2022
(audité)

	2022		2021
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	122 001	\$	152 943
Comptes à recevoir et autres créances (Note 3)	7 347		3 923
	129 348		156 866
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 4)	13 524		15 996
	142 872	\$	172 862
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
Fournisseurs et charges à payer (Note 6)	19 909	\$	44 867
Apports reportés (Note 7)	-		1 256
	19 909		46 123
ACTIF NET			
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 524		15 996
AFFECTÉ (NOTE 8)	3 675		50 000
NON AFFECTÉ	105 764		60 743
	122 963		126 739
	142 872	\$	172 862

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
(audité)

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(3 776) \$	63 119 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 472	835
	(1 304)	63 954
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Comptes à recevoir et autres créances	(3 424)	11 322
Fournisseurs et charges à payer	(24 958)	33 523
Apports reportés	(1 256)	-
	(29 638)	44 845
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(30 942)	108 799
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des immobilisations corporelles	-	(7 071)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(7 071)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(30 942)	101 728
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	152 943	51 215
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	122 001 \$	152 943 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022
(audité)

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme a été constitué le 8 janvier 2001 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme vise à épauler les familles dont au moins un enfant présente une problématique liée à la santé mentale, afin de renforcer leur pouvoir d'agir et contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des contributions parents à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des salaires et vacances à payer et du boni à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022
(audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par l'organisme en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds des immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les produits provenant des contributions parentales sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les aides gouvernementales sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Ces produits sont constatés lorsque les montants sont déterminables et le recouvrement ultime est raisonnablement sûr.

L'organisme comptabilise tous ses autres revenus selon la comptabilité d'exercice.

Aide gouvernementale

L'organisme a droit à des aides gouvernementales. Les subventions sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. Ces aides gouvernementales sont également sujets à l'examen par les administrations fiscales. Le cas échéant, les écarts entre les subventions allouées et les subventions comptabilisées seront imputés aux résultats en cause dans l'exercice au cours duquel l'information nouvelle sera connue.

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022
 (audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (Suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est réparti sur la durée de vie utile des biens et est calculé selon la méthode et taux suivants :

	Méthode	Taux
Condominium	Dégressif	4 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles consacrent de nombreuses heures chaque année à aider Répit "Une heure pour moi" Inc. à assurer la prestation de ses services. Aucun montant n'est constaté dans les états financiers relativement à ces apports reçus sous forme de services parce qu'il est trop difficile d'en déterminer la juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

3. COMPTES À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2022	2021
Contributions des parents à recevoir	1 354 \$	680 \$
Taxes à la consommation à recevoir	5 993	3 243
	7 347 \$	3 923 \$

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022
(audité)

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur Nette	Valeur Nette
Condominium	19 839 \$	11 346 \$	8 493 \$	8 847 \$
Mobilier de bureau	7 442	7 232	210	262
Équipement informatique	13 236	8 415	4 821	6 887
	40 517 \$	26 993 \$	13 524 \$	15 996 \$

5. AVANCES BANCAIRES

L'organisme dispose d'une facilité de crédit de 5 000 \$ au taux de 8,20 %, dont les conditions sont réévaluées annuellement. Le solde inutilisé au 31 mars 2022 est de 5 000 \$.

6. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2022	2021
Salaires et vacances à payer	17 660 \$	19 323 \$
Boni à payer	-	6 000
Déductions à la source à payer	2 249	19 544
	19 909 \$	44 867 \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice précédent et destinées à couvrir les charges de fonctionnement et des projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au début	Encaissement	Constatés à titre de produits	Solde à la fin
Subventions - Programme de soutien aux organismes communautaires - Soutien financier d'urgence	1 256 \$	-	1 256 \$	- \$

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022
(audité)

8. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé 46 325 \$ de la somme affectée en 2021, réparti ainsi: 26 325 \$ pour les réparations majeures de l'immeuble et 20 000 \$ pour le projet "Répit et soutien au rôle parental". Le solde est affecté aux rénovations majeures de l'immeuble.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2022.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses salaires et vacances à payer.

L'organisme considère qu'il dispose de liquidités et de facilités de crédit suffisantes afin de s'assurer d'avoir des fonds pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme, et ce, à un coût raisonnable.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux contributions des parents à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Une bonne proportion de ces comptes a été reçue dans les semaines suivant la fin d'exercice. L'organisme surveille de façon continue les montants à recevoir et n'a pas jugé bon de prendre une provision pour créances douteuses.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

RÉPIT "UNE HEURE POUR MOI" INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022
(audité)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (Suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

L'organisme est exposé au risque de juste valeur en ce qui concerne les avances bancaires à taux fixe.